



Arrondissement de
Pontivy

Commune de Pleugriffet

Séance du 24 avril 2025

Date de la convocation

18/04/2025

Date d'affichage

29/04/2025

Nombres de membres

Afférents au conseil
municipal : 12
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10
Dont 1 pouvoir.

L'an 2025, le 24 avril 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard LECUYER.

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur GUILLAS Michel, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame VALO Lucie.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur NOUET Mickaël à Monsieur LANTRAIN Anthony

Excusé (es) : Madame COCHEREL Claire, Madame ROUVRAY Aurélie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BASELLO.

Réf: 2025-04/01

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2025.

Réf: 2025-04/02

Objet de la délibération : ACQUISITION PARCELLE CADASTREE YL N°350

Le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 26 mars 2009 le conseil municipal par délibération a décidé à l'unanimité de proposer le terrain de 195 m² situé en bordure de la propriété de Monsieur Franck LARMET au prix de 2€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter l'acquisition de Monsieur Franck LARMET de la parcelle cadastrée YL n°350 d'une contenance de 1a 95 ca au prix de 2€/m² soit 390 € la parcelle.

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître KORTEBY, notaire à ROHAN

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2025-04/03

Objet de la délibération : VENTE DE TERRAINS RESIDENCE KERNORMAND

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes souhaitent acquérir les derniers terrains disponibles à la Résidence Kernormand :

Madame OFFREDO Suzanne domiciliée 18 rue du Général de Gaulle-56500 REGUINY souhaite acquérir le lot n° 1, d'une contenance de 1123 m² dans la Résidence de Kernormand, en vue de construire.

Monsieur BOUEDO Valentin, domicilié 56500 REGUINY souhaite acquérir le lot n° 3, d'une contenance de 622 m² dans la Résidence de Kernormand, en vue de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le lot n°1 Résidence Kernormand, d'une superficie de 1123 m², au profit de Madame OFFREDO Suzanne au prix de 18 716,67 HT – 22 460 € TTC du m² (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme suit :

	Prix de vente HT	Montant TVA	Prix de vente TTC
Montant vente	18 716,67 €	3 743,33 €	22 460 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre le lot n°3 Résidence Kernormand, d'une superficie de 622 m², au profit de Monsieur BOUEDO Valentin au prix de 10 366,67 € HT –12 440 € TTC du m² (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme suit :

	Prix de vente HT	Montant TVA	Prix de vente TTC
Montant vente	10 366,67 €	2 073,33 €	12 440 €

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître KORTEBY, notaire à ROHAN

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2025-04/04

Objet de la délibération : ACQUISITION PARCELLE CADASTREE ZS N°302

Le Maire rappelle aux élus que le conseil municipal a décidé à l'unanimité de proposer le terrain cadastré ZS n°302 à Monsieur Pascal LEVEQUE. Ce terrain est situé en bordure de sa propriété .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente en l'Etude de Maître KORTEBY, notaire à ROHAN

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf: 2025-04/05

Objet de la délibération : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT/ ECOLE PUBLIQUE DE LOCMINE

Dans le cadre de l'obligation de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de notre commune, le Maire présente le montant de la contribution pour 1 enfant scolarisé à LOCMINE pour l'année scolaire 2023/2024 soit 557, 51 €.

Après délibération, le Conseil charge le Maire de mandater cette dépense.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DOSSIERS EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

- CDG 56 : Rappel obligation légale – mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement.
- Parc éolien de Caranloup
- Présence verte
- ADMR : Projet Monalisa (contre l'isolement des personnes âgées)

**Conseil Municipal du 24 avril 2025 comprenant les délibérations
du numéro 2025-04/01 au numéro 2025-04/05**

Présents : Monsieur LECUYER Bernard, Maire, Monsieur LE DOUARIN Yannick, Madame BASELLO Sylvie, Madame ROLLAND Jessica, Monsieur ETIENNE Sébastien, Monsieur GUILLAS Michel, Madame NICOLAZO Florence, Monsieur LANTRAIN Anthony, Madame VALO Lucie.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur NOUET Mickaël à Monsieur LANTRAIN Anthony